

No. 435.—The following addition to the Dental Register published in Government Notification No. 283 of the 14th May, 1920, pursuant to Ordinance No. 16 of 1914, is published for general information:—

Dental Surgeon:
FREDERICK THOMPSON.

No. 436.—The following Regulations issued by the French Government are published for general information.

A. G. M. FLETCHER,
Colonial Secretary.

20th August, 1920.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AVIS AUX VOYAGEURS.

PROHIBITION D'EXPORTATION DES MONNAIES D'OR, D'ARGENT ET DES
BILLETS DE BANQUE.

Il est interdit d'exporter des monnaies d'or ou d'argent françaises ou étrangères sous peine d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5,000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement. En outre, l'or ou l'argent saisis sont confisqués, ainsi que les moyens de transport (Loi du 17 Août 1915 et Décret du 12 Juillet 1919).

Sauf autorisation spéciale de Ministre des Finances (Commission des Changes), il est également interdit aux voyageurs se rendant à l'étranger d'emporter une somme supérieure à 1,000 francs par personne en billets de la Banque de France ou à la contre valeur de cette somme en billets de banque étrangers (Loi du 3 Avril 1918 et Arrêté du 3 Juillet 1918).

Une tolérance est accordée pour les monnaies d'argent jusqu'à concurrence d'une somme maxima de 10 francs par personne.

Les voyageurs qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions s'exposeraient à l'emprisonnement et à une forte amende.

TREASURY.

No. 437.—Financial Statement for the month of April, 1920.

REVENUE AND EXPENDITURE.

Balance of Assets and Liabilities on 31st March, 1920,	\$ 5,481,517.10
Revenue from 1st to 30th April, 1920,	1,212,398.09
	6,693,915.19
Expenditure from 1st to 30th April, 1920,.....	1,110,303.01
	\$ 5,583,612.18